

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L. 2121-25)

Présidence de M. François ZOCCHETTO, sénateur-maire

Le lundi vingt-sept février deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt et un février deux mille dix-sept, comme le prévoient les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. François ZOCCHETTO, sénateur-maire.

Étaient présents :

François ZOCCHETTO, sénateur-maire, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Chantal GRANDIÈRE, Jean-Jacques PERRIN, Danielle JACOVIAC, Didier PILLON, Béatrice MOTTIER, Philippe HABAULT, Jean-Paul GOUSSIN, Sophie LEFORT, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Damiano MACALUSO, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jamal HASNAOUI, Jacques PHELIPPOT, Pascal HUON, Martine CHALOT, Philippe VALLIN, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Mickaël BUZARÉ, Florence QUENTIN, Patrice AUBRY, Dorothée MARTIN, Sophie DIRSON, Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Jean-Christophe GRUAU, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER, Nadia CAUMONT et Pascale CUPIF, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

- Alexandre LANOË, adjoint, par Mickaël BUZARÉ, conseiller municipal,
 - Gwendoline GALOU, adjointe, par Sophie DIRSON, conseillère municipale,
 - Anita ROBINEAU, conseillère municipale, par Philippe VALLIN, conseiller municipal,
 - Anane BOUBERKA, conseillère municipale, par Nadia CAUMONT, conseillère municipale.
-
- Sid-Ali HAMADAÏNE, conseiller municipal est arrivé en séance à 19 h 10,
 - Alain GUINOISEAU, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 25, était précédemment représenté par Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe,
 - Véronique BAUDRY, conseillère municipale est arrivée en séance à 19 h 30,
 - Florence QUENTIN, conseillère municipale, est arrivée en séance à 19 h 32, était précédemment représentée par Philippe HABAULT, adjoint,
 - Jean-Jacques PERRIN, adjoint, est arrivé en séance à 19 h 55 était précédemment représenté par Patrice AUBRY, conseiller municipal,
 - Bruno MAURIN, conseiller municipal, est arrivé en séance à 20 h 40, était précédemment représenté par Xavier DUBOURG, adjoint.

Isabelle BEAUDOUIN et Mickaël BUZARÉ sont élus secrétaires.

S 475 - I - APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU THÉÂTRE-SCÈNE
CONVENTIONNÉE DE LAVAL

Le conseil municipal approuve les modifications statutaires de la régie personnalisée du « Théâtre-scène conventionnée de Laval » portant sur l'article 3 - Composition du conseil d'administration.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 475 - PAGFGV- 1 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC DEPFA BANK

Le principe de conclusion d'un protocole transactionnel avec DEPFA BANK ayant pour objet de mettre fin au différent l'opposant à la ville de Laval au sujet du contrat d'échange d'intérêts n°291548PL est approuvé.

Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à signer ce protocole transactionnel et à conclure tout acte nécessaire à l'exécution de celui-ci.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux ayant voté contre (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER et Pascale CUPIF).

S 475 - PAGFGV - 2 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2017.

S 475 - PAGFGV - 3 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC M. BRUNEAU RELATIF
À L'ACQUISITION DU 45 RUE DU VAL DE MAYENNE

Le protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la ville de Laval et M. Stéphane Bruneau, en vue du règlement du litige relatif au bien sis 45 rue du Val de Mayenne, est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 475 - PAGFGV - 4 - CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE
ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

La nouvelle convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État (Police nationale) est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention avec les forces de sécurité de l'État (Police nationale).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 475 - PAGFGV - 5 - AVENANT À LA CONVENTION DE SOUSCRIPTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LES AMIS DU PATRIMOINE 53 DANS LE CADRE DU MÉCÉNAT POPULAIRE POUR LA RESTAURATION DES BAINS DOUCHES

La ville de Laval souhaite mobiliser pour 2016, l'ensemble des sommes collectées par la Fondation du Patrimoine, à hauteur de 70 000 €.

Le maire ou son représentant est autorisé pour ce faire à signer l'avenant à la convention de souscription présenté par la Fondation du Patrimoine, ainsi que tout document utile à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 475 - PAGFGV - 6 - ACOMPTE SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Le maire est autorisé à mandater les acomptes suivants :

Associations	Subventions versées en 2016	Montants de l'acompte sur subvention 2017
L'oeil mécanique	5 000 €	2 500 €
Anima compagnie	1 500 €	750 €
Chantier	10 000 €	5 000 €
Centre de recherche et de production : Théâtre de l'Échappée	14 000 €	7 000 €
Association Poc Pok	145 000 €	29 000 €
L'association Vivre à Grenoux	13 250 €	6 625 €
Comité d'animation Agir à St Nicolas	16 000 €	8 000 €
CJF Laval Voutré Haltéro	7 565 €	3 782 €
TOTAL	212 315 €	62 657 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 475 - PAGFGV - 7 - ACOMPTE RELATIF À LA SUBVENTION DU THÉÂTRE 2017

L'attribution d'un acompte de 250 000 € sur la subvention 2017 de la ville de Laval attribuée au Théâtre de Laval est approuvée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 1er mars 2017.

La directrice générale adjointe
sécurité et prestations administratives



Aurélie VARRAIN